

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 9 FEVRIER, 1871.

## AVIS.

Nous serions obligés envers ceux de nos abonnés qui nous feraient parvenir les Nos. 1, 11, 16, 34, 35, 36, 37 de notre journal.

En réponse à plusieurs abonnés de Québec nous devons dire qu'il doivent nous envoyer directement par lettre le montant de leur abonnement, vu que nous n'avons pas d'agent dans cette ville. Nos abonnés verront par l'annonce publiée dans notre dernière page qu'il n'ont rien à craindre. Cette réponse s'applique à tous nos abonnés qui demeurent dans des endroits où nous n'avons pas d'agents. Nous répétons pour la dernière fois qu'après la semaine prochaine nous ne renverrons pas le journal à ceux qui n'auront pas payé les deux semestres expirés, le premier Janvier dernier. Nos abonnés nous pardonneront d'être un peu sévères en pensant aux sacrifices qu'il nous a fallu faire pour établir notre journal. Comme nous avons peu d'annonces, il nous faut compter uniquement sur les abonnements pour nous soutenir. Nous espérons que nous ne serons pas obligés d'avoir recours à ces moyens. Nos compatriotes nous ont donné trop d'encouragement jusqu'à présent pour ne pas continuer de favoriser une entreprise nationale.

A propos nous croyons devoir publier une réflexion que nous faisons dernièrement en parcourant la liste des journaux du Canada. Parmi 300 journaux qui circulent dans les deux Canadas nous ne comptons que vingt journaux français !!

Comment veut on que les étrangers qui voient cela ne disent pas que nous sommes la race inférieure. Vingt contre deux cent quatre vingt! Quelle contraste humiliant pour nous! Que partout il y ait donc des apôtres de la lecture, qui se dévouent au progrès intellectuel de nos compatriotes, la base de tous les autres progrès. Chacun peut faire lire un parent, un ami, un voisin. Qu'on fasse lire les cultivateurs, qu'on les fasse lire malgré eux et on leur rendra un service inappréciable.

## UNE AUTRE QUERELLE.

Le *Journal de Trois-Rivières* accusait dernièrement l'Université Laval de Québec d'avoir et d'enseigner même des doctrines gallicanes.. Le Rév. M. Hamel et M. Lucien Turcotte déclaraient aussitôt que son assertion était mal fondée et le sommaient d'en faire la preuve. Le *Journal* répondit à cette sommation raisonnable en demandant aux savants professeurs de l'Université ce qu'ils pensaient de certaines doctrines qu'il énumérait. Il faut avouer que c'était là une singulière manière de procéder au procès de ces messieurs. Aussi ils l'accueillirent, comme elle le méritait, en disant qu'ordinairement ce n'est pas l'accusé qui dresse son acte d'accusation.

Il faut avouer cependant que le système inventé par le *Journal* serait commode quelque fois. Je suppose que dans un but charitable le *Journal de Trois-Rivières* veuille faire pendre M. Gérin du *Constitutionnel*.

M. Gérin est à la barre, prêt à subir son procès et attendant la lecture de l'acte d'accusation. Cependant, chose étrange! on ne procède pas, dix minutes se passent, ... un quart-d'heure, ... une demi-heure, ... on n'avance à rien. M. Gérin, impatienté comme tout chrétien le serait en pareille circonstance, demande qu'on lui fasse son procès ou qu'on le décharge.

Le juge paraît trouver sa demande juste et requiert les savants avocats de la poursuite de s'y conformer sur le principe accepté jusqu'à présent qu'on ne peut faire condamner un homme sans dire pourquoi.

M. McLeod se lève alors avec dignité et fait le discours suivant :

« Qu'il plaise à la Cour! Je suis rédacteur du *Journal de Trois-Rivières* et j'ai pour mission de défendre le trône, l'autel, notre foi, nos institutions et nos mœurs, comme vous le savez, Votre Honneur. Or, ce méchant garment de Gérin est un être dangereux qui s'oppose à l'accomplissement de cette sainte mission. Tous les jours, il foule aux pieds le trône, l'autel, le *castor de nos pères* et le *drapeau de nos ancêtres*. Je croyais, Votre Honneur, que l'intérêt de la religion et de la société me donnait le droit de demander sa condamnation sans m'astreindre à formuler des accusations qui répugnent à ma sensibilité. A quoi sert d'être le serviteur dévoué de l'Eglise et le champion de l'ordre et des bonnes mœurs, si on n'est pas protégé par les tribunaux, si on n'est pas cru sur parole, si on n'est pas capable de faire pendre quelqu'un de temps en temps sans faire des procès scandaleux? J'aurais donc le droit, Votre Honneur, de demander que l'accusé soit pendu jusqu'à ce qu'il ne vive plus; cependant pour satisfaire les scrupules de la Cour, je consens à me conformer à une loi injuste et criminelle et je pose

à l'accusé la question suivante: "que pensez-vous scélébrat d'un homme qui croit que les prêtres de l'Université Laval et de l'évêché, l'archevêque lui-même, peuvent enseigner sans se damner des doctrines réprouvées par le *Nouveau Monde* de Montréal et le *Journal des Trois-Rivières*." Je demande, votre Honneur, que l'accusé réponde à cette question, et qu'on fasse son procès sur la réponse qu'il donnera. Mais je crois humblement et charitablement en mon âme et conscience qu'il serait bon de le pendre avant."

Voici pourquoi je dis que ce système pourrait être bon. Supposons que M. Gérin en répondant à cette question s'adonne à exprimer une opinion émise par M. Dessaulles et qu'il soit condamné. Il est bien vrai que de fait c'est M. Gérin qui serait pendu, mais de droit et logiquement ce serait M. Dessaulles. Alors ce ne serait pas un si grand malheur.

Une question importante qu'on ne manquerait pas de soulever dans un pareil procès serait celle-ci: Comment se fait-il que le livre de l'honorable juge Beaudry, si violemment anathématisé à Montréal, est donné à Québec par un prêtre éminent qui sera, peut-être, archevêque dans quelques semaines, comme une autorité aux ecclésiastiques. Evidemment la situation devient embarrassante.

BALSAMO.

## ÇA ET LA.

Le *Nouveau Monde* a écrit à l'occasion des idées exprimées au banquet Huntington un article qui renferme des idées importantes, des considérations dignes d'attention. Nous nous proposons de faire connaître à nos lecteurs toutes les opinions qui seront émises sur la question de tarif, sur les systèmes tant controversés du libre échange et de la protection. Malheureusement presque personne parmi nos hommes politiques ne connaît ces questions vitales dont dépend l'avenir, la prospérité d'une nation.

Le *Nouveau Monde* établit d'abord que les honorables MM. Cartier et Dorion en sont venus par des voies différentes à la même conclusion, savoir: Que le Canada n'a pas besoin d'un tarif protecteur et ne doit pas le demander.

Il dit ensuite que personne ne peut nier l'importance qu'il y aurait pour nous d'avoir accès au marché américain, que nos hommes d'Etat la comprenant bien, ont fait tous leurs efforts pour obtenir un traité de réciprocité avec les américains, mais que ceux-ci pour partager leur industrie si lourdement taxée depuis la guerre avec le Sud, ont été forcés de fermer leur marché aux produits canadiens.

Après avoir parlé des ressources du pays pour l'industrie, il se demande comment il se fait qu'elle soit encore dans son enfance et qu'elle fasse si peu de progrès.

Il répond en disant que les intérêts des riches manufacturiers anglais ont dû passer avant ceux du Canada, que notre tarif a été fait pour faciliter l'écoulement de leurs produits ici.

"Voilà, dit-il, la vraie cause du mal.

"Nous avons aujourd'hui un tarif qui frappe d'un droit de 15 par 100 les objets de fabrication anglaise. Des gens croient que cela suffit. Mais ils ne réfléchissent pas que la houille, qui coûte si cher ici, ne revient presque à rien en Angleterre; que la main d'œuvre est ici dix fois plus chère qu'en Angleterre, et que les manufacturiers anglais disposant d'immenses capitaux, d'une prépondérance acquise dès longtemps et de l'influence politique, peuvent facilement écraser toute concurrence, toute tentative même de concurrence de ce côté-ici de l'Atlantique.

"Pour tout homme qui examine froidement et impartialement les choses, il est évident qu'il est impossible, sous le système actuel, de fonder une industrie nationale reposant sur des bases solides.

"Et quel est donc celui qui ira risquer sa fortune dans une entreprise de ce genre avec la perspective presque certaine de se ruiner?"

"L'exemple de la compagnie de Cornwall cité par M. Dorion vient ici à point pour démontrer jusqu'à quel point nous avons raison.

"Si une compagnie disposant d'un capital de deux à trois cent mille piastres ne peut faire des affaires profitables à cause de la concurrence anglaise, qu'advierait-il donc d'une entreprise qui serait fondée dans des conditions moins favorables.

"Mais les partisans du libre-échange ont deux objections:—Un tarif protecteur, disent-ils, augmentera nécessairement le prix des marchandises; et les manufactures ne se fondent pas en un jour.

"Une réponse suffit.

"Non, sans doute l'industrie d'un pays ne se fonde pas en un jour.

"Mais posez la première condition de son existence même, c'est-à-dire assurez lui d'abord le marché national, et vous la verrez surgir de toutes parts. Pour cela imposez sur les objets de manufacture étrangère des droits prohibitifs, et si d'abord le prix s'en élève, la concurrence intérieure le ramènera bientôt aux limites naturelles.

"Dans tous les cas, vous aurez fait cesser l'état de stagnation où languit maintenant le Canada; vous aurez donné de l'ouvrage, c'est-à-dire, du pain à ses enfants; vous aurez opposé une digue solide au torrent de l'émigration qui désole et affaiblit si malheureusement notre pauvre pays, et vous aurez posé les bases larges et solides de l'indépendance future."

Le gouvernement vient de faire une bonne nomination et une bonne action. Il envoie M. Edmund Barnard en Europe avec la mission de diriger vers ce pays une immigration belge et française. Comme le disait *L'Événement*, le temps ne pouvait pas être mieux choisi pour exécuter

une pareille entreprise. Au milieu des malheurs qui accablent la France il doit être plus facile de trouver des familles qui consentent à s'expatrier, qui soient même forcées de chercher ailleurs les moyens de vivre. Quant à M. Barnard, c'est un de ces hommes faits pour les causes difficiles et les entreprises qui demandent du caractère, de l'énergie et de l'habileté. Le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix.

Une belle assemblée remarquable par la respectabilité et l'influence des citoyens qui la composaient a eu lieu, en cette ville, la semaine dernière, en faveur de la candidature de M. L. O. Loranger contre M. Henderson. Le succès de M. Loranger paraît certain. Il ne faut pas même supposer qu'il en puisse être autrement, du moins s'il y a encore de l'intelligence et du patriotisme parmi les Canadiens Français. M. Onésime Loranger est un avocat de jugement, de talent, d'esprit, studieux et imbu de sentiments patriotiques. Que veut-on de plus? L'intérêt public doit faire taire certaines susceptibilités personnelles. C'est ce que nous faisons dans ce cas-ci.

Nous devons remercier M. Perkins des bonnes paroles qu'il a prononcées dans cette assemblée. M. Perkins, qui est un jeune avocat distingué de cette ville, a déjà donné des preuves de libéralité qui l'honorent. Dernièrement dans une autre réunion il exprimait de généreuses et intelligentes sympathies à l'égard de la France.

M. Philippe Aubert de Gaspé est mort. Il laisse derrière lui le souvenir d'une vie chargée d'années et d'honneur, les regards et l'estime d'une famille nombreuse, de parents et d'amis dont il était l'orgueil et l'idole, et pour transmettre son nom à la postérité, deux livres, deux couronnes immortelles pour lui et son pays. Tous ceux qui ont eu le bonheur de lire ces belles pages où l'écrivain fait son portrait en faisant celui des anciens canadiens, comprennent la perte que les Lettres Canadiennes viennent d'éprouver.

L. O. D.

HORRIBLE.—La ville de Williamsburg, aux Etats-Unis, est dans l'émoi depuis plusieurs jours. Les Dames et demoiselles surtout sont frappées de terreur; elles n'osent plus sortir sans être bien accompagnées et encore elles préfèrent rester à la maison. Tout cela est produit par un individu qui a déjà poignardé sur la rue ou défiguré une quinzaine de dames, sans qu'on ait le temps de le voir et de le saisir. Malgré les efforts de la police et les récompenses offertes on ne peut le découvrir. Il attaque ordinairement ses victimes par derrière et lorsqu'il y a foule dans la rue, il leur donne un coup de couteau dans la poitrine ou la figure et se glisse comme un serpent à travers la foule agitée. Quelques personnes prétendent l'avoir vu, elles disent qu'il a l'apparence d'un jeune garçon. On croit que c'est une femme déguisée sous l'empire de quelque étrange passion ou manie furieuse, la jalousie, peut-être, contre tout le sexe féminin. Il est heureux que ces femmes là ne poussent pas en Canada.

## CHANGARNIER.

Certains journaux français publient une lettre de Changarnier dans laquelle le vieux général dément l'assertion d'un correspondant anglais qui prétendait avoir eu une entrevue avec lui et qui l'avait trouvé vouté, brisé par les fatigues et la vieillesse. Le galant général dit qu'il est encore droit et ferme et donne des explications sur le projet qu'on lui a prêté pendant quelque temps de travailler à la restauration de la dynastie napoléonienne. Il dit ni plus ni moins qu'il a mis le prince Napoléon à la porte, lorsqu'il est venu lui parler de ce projet. Il dit en passant quelques mots qui veulent dire beaucoup à l'égard de Bazaine. Evidemment s'il n'a pas dit tout ce qu'on a publié il l'a pensé et le pense encore.

Dans une lettre écrite à l'évêché de Montréal un zouave donne ces tristes et touchantes nouvelles sur le dévouement des zouaves pontificaux en France.

A l'affaire de Patay, où le 1er bataillon commandé par M. de Moncuit a donné, nous avons eu dix officiers hors de combat, dont deux tués, M. de Troussure et M. de Gastebois. Les blessés sont M. le général de Sonis, M. le colonel de Charette, M. le capitaine du Reau, M. du Bois Chevalier, M. Paul de la Bécassière, M. Vetz, M. Ferd. de Charette, M. de Montcuit. Tous les sergents-majors sont restés sur le carreau, sauf un, Landeau; ce sont Armand du Bourg, Hervé de Kersabiec, de la Celle, de Traversay et de Macquille. Les autres sergents tués sont Joseph de Vogué, Jean de Bellevue, Pierre de Lagrange, Pierre de Raincourt, Lemaitre, Charrié, Queré, etc. Le lendemain matin, 120 hommes manquaient à l'appel, sur un bataillon de 450. Quel holocauste!

## SAINT DOMINGUE.

Bacz, Président de Haïti, est âgé de cinquante ans. Il est marié et a plusieurs filles qui, toutes, ont reçu une éducation des plus distinguées... La Dominique est située à l'est de l'île, et a une étendue de 17,500 milles carrés. Sa population est de 136,500 habitants. C'est une contrée traversée de l'est à l'ouest, par trois chaînes de montagnes. Le sol est très-fertile et le climat est tel que les fruits des tropiques parviennent à complète maturité. Les mines de cette contrée sont très-riches et le nord de l'île donne des bois d'une grande valeur.